

pas indéfini

in revue "OT" 78,
septembre 1995

Une histoire de la cohésion sociale

Robert Castel est sociologue, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales. Il vient de publier *Les métamorphoses de la question sociale - une chronique de salariat* aux éditions Fayard.

Précédents ouvrages :

Le Psychanalisme, Paris, Maspéro, 1973

L'ordre Psychiatrique, Paris Ed de Minuit, 1976

La société psychiatrique avancée: le modèle américain

(en collaboration avec F.Castel et A.Lovell), Paris, Grasset 1979

La gestion des risques, Ed de Minuit, 1981

Votre ouvrage s'intitule métamorphose de la question sociale, pourriez-vous en premier lieu définir ce que vous appelez la question sociale?

C'est une inquiétude sur la cohésion de la société, sur sa capacité à continuer à exister comme un tout. La question sociale s'est posée explicitement pour la première fois au début du 19ème siècle, autour du paupérisme. A cette époque les ouvriers des premières concentrations industrielles vivaient dans des conditions épouvantables, dans les faubourgs des villes: ils étaient désocialisés. Ils portaient une menace de fracture de la société, une menace révolutionnaire pour certains, ou même, comme on le disait à l'époque, une menace de «gangrène» qui risquait de mettre en question l'ensemble de l'équilibre social. Au-delà, cette question sociale a pu être portée à des époques différentes par des groupes différents et j'ai essayé de reconstituer l'histoire de ces métamorphoses.

Quel est le lien entre la notion de question sociale telle que vous venez de la présenter et celle du social?

Le social est un mot qui a plusieurs acceptions. On entend en général comme sociales des interventions particulières en direction de publics en difficulté. Au départ j'ai cherché aussi à comprendre ce qui se passe sur les marges de la société. Mais en faisant ce travail je me suis aperçu que les gens qui sont en difficulté, dans une situation de marginalisation, ceux que l'on appelle aujourd'hui «les exclus», portent une question beaucoup plus large qui traverse l'ensemble de la société. Et c'est en partant d'un social que l'on peut dire périphérique et sectoriel, que j'en suis venu à poser la question sociale de façon plus générale, et plus précisément celle du salariat. Il me semble en effet qu'aujourd'hui la question sociale est celle de la difficulté de la condition salariale, de son effritement, de la perte des protections qui y avaient progressivement été rattachées.

La question de l'exclusion

Les notions de cohésion sociale, de lien social, et à l'opposé d'exclusion sont aujourd'hui très sollicitées. Le terme générique des exclus fait référence, comme vous le soulignez, à des situations très diverses, qui ont peu de choses en commun. Au terme d'exclusion, vous préférez celui de désaffiliation. Ce n'est pas seulement un jeu de vocabulaire, pouvez-vous en préciser le contenu?

Je propose de parler de désaffiliation plutôt que d'exclusion car il me semble que ce terme de désaffiliation donne à comprendre que ces phénomènes sont pris dans des processus. Une personne que l'on appelle un exclu, ou un désaffilié, c'est quelqu'un qui a décroché d'une situation antérieure, qui était par exemple une situation de précarité quant au rapport au travail, ou de fragilité dans les supports relationnels. Le choix de ce mot, au-delà d'une question de vocabulaire, correspond à une volonté de restituer ce que l'on appelle l'exclusion dans une dynamique qui traverse l'ensemble de la société. Parler d'exclusion est souvent un piège, parce que cela induit de rester fixé sur ces situations périphériques, ce qui ne veut pas dire qu'elles ne soient pas importantes et qu'il ne faille pas s'en occuper. Mais il faut regarder ce qui se passe en amont.

Vous contestez notamment dans votre ouvrage la typologie d'Alain Touraine qui différencie ceux qui seraient «in» ou «out» de la société.

Je crois effectivement qu'il est inexact d'établir une séparation complète entre les «in» et les «out» et que ce qu'il faut essayer de penser c'est la relation entre les «in» et les «out». En étant un peu schématique on pourrait dire que, de façon générale, ce sont les «in» qui font les «out». Actuellement, il faut quand même rappeler que l'on n'est pas dans une crise de la rareté, de la pénurie généralisée. Ce sont la flexibilité, le fonctionnement hyper compétitif de l'entreprise qui déclenchent les processus qui font qu'en fin de parcours on trouve des «out». C'est aussi une exigence politique de penser cette relation car nous ne sommes pas dans un monde de la neutralité mais dans des rapports de domination. Ce qui se joue à travers la crise économique, c'est quand même une sorte de redistribution des cartes dans laquelle un certain nombre de gens se retrouvent floués. C'est un mouvement qui va du centre vers la périphérie. Un proverbe chinois dit «le poisson pourrit par la tête». Cela peut aussi, bien sûr, avoir des effets boomerang: au 19ème siècle on disait que la gangrène du paupérisme risquait de prendre tout le corps social, par un processus de décomposition qui remonte de la périphérie au centre de la vie sociale.

Vous indiquez que dans ce processus la dimension économique, loin d'être négligeable n'est cependant pas fondamentale.

Il me semble que le processus qui est en cause est lié à des facteurs économiques, mais réside essentiellement dans la déstabilisation des conditions

de travail: précarisation du travail, chômage etc. L'un des fils principaux que j'essaie de tirer dans ce livre, c'est de comprendre comment la situation salariale en était arrivée à représenter une condition solide, ce qui est loin d'être évident dans la longue durée. Les premières situations salariales étaient en général à la fois les plus misérables matériellement et les plus indignes socialement. J'ai essayé de montrer comment à travers bien des parcours, des luttes, des difficultés, la condition salariale a été associée à des protections fortes et garanties par l'Etat social ou par ce qu'on appelle l'Etat providence.

L'hypothèse complémentaire est qu'il y a une relation étroite, mais non mécanique, entre une relative stabilité dans le rapport au travail et une insertion relationnelle, une inscription dans des réseaux communautaires. Autrement dit, le travail c'est plus que le travail parce que c'est aussi - en tout cas jusqu'à une date tout à fait récente - le vecteur principal de l'intégration sociale en général. On peut distinguer ce que j'appelle métaphoriquement des zones de cohésion sociale. Selon une corrélation entre stabilité de l'emploi et inscription dans des réseaux relationnels solides, on définirait une zone d'intégration: entre précarité du travail et fragilité relationnelle, une zone de vulnérabilité: et ce que l'on nomme exclusion pourrait correspondre au fait d'être à la fois exclu de l'ordre du travail et dans l'isolement social. Bien évidemment c'est un schéma qui sous cette forme est très grossier, mais je crois qu'on peut le faire fonctionner d'une manière un peu plus subtile, y compris historiquement. Ces relations jouent à différentes époques de transformation sociale. Par exemple dans la société pré-industrielle les corporations correspondaient aux conditions de travail les plus solides pour l'époque, mais aussi en même temps et grâce à cette inscription dans l'ordre du travail à des protections solides, qui faisaient de ces artisans le noyau stable des classes populaires d'alors.

Une chronique du salariat

Un des thèmes majeurs de votre livre est la mise en perspective historique de la question sociale, du salariat: le sous-titre s'intitule chronique du salariat. Pourriez vous brièvement résumer les points forts de votre analyse historique, en particulier ce que vous appelez le passage de la tutelle au contrat, puis ensuite au statut.

Il faut d'abord dire que je ne suis pas un historien, je suis un auto-didacte en histoire. Mais je me suis rendu compte, par rapport à mon projet, qu'il fallait faire ce parcours historique. Il y a quelque chose d'assez extraordinaire dans cette espèce d'odyssée du salariat qui part donc, si on va très vite, de la société préindustrielle. Le salariat y est complètement étouffé par des tutelles, par les formes de métier qu'on appelle réglés, et aussi par le travail forcé. Il n'y a pas de marché du travail et

néanmoins des formes de salariat sont nécessaires, mais elles se glissent dans les interstices d'une société d'ordre et elles sont toujours fragiles, menacées et indignes socialement. La grande révolution de la fin du 18ème siècle - à la fois révolution industrielle et révolution juridique - repense l'ensemble des rapports de travail sous une forme contractuelle. On abolit ces tutelles traditionnelles, c'est la fameuse loi Le Chapelier. Un marché du travail se crée: l'ouvrier est censé vendre librement sa force de travail à un employeur. En même temps il est évident qu'il se fait complètement posséder. Le contrat qui est l'instrument de la promotion de l'autonomie et de la liberté peut coincer complètement les gens qui n'ont aucune ressource, et sont en fait conduits par le besoin à se plier à n'importe quelle condition de travail.

Pourrait-on décrire les effets ambivalents du contrat dans votre analyse de la façon suivante: le contrat serait un niveau de réalité, une série de législations, une autonomie réelle pour un certain nombre d'individus, mais qui viendrait s'articuler de façon contradictoire avec des effets systémiques de rapports de production et d'inégalité entre employeurs et employés. Et ainsi le contrat se transforme de vecteur d'autonomie en vecteur de paupérisme.

Le passage du salariat de la tutelle au contrat a eu des effets forts, et en particulier celui de casser les tutelles traditionnelles (c'est à dire ce couplage de contrainte et aussi de protection qui constituait l'organisation traditionnelle des métiers). Il a signifié l'hégémonie du marché, dans lequel ceux qui n'ont pas de réserves sont complètement asservis. De là est né le «paupérisme», notion forgée par les observateurs du 19ème siècle imbibés de l'idéologie libérale de la fin du 18ème siècle, pour rendre compte d'une découverte qui les étonnait. On s'apercevait que l'instrument de promotion de la modernité, de la richesse, aboutissait en fin de compte à une nouvelle misère, une pauvreté qui n'était plus la vieille pauvreté rurale mais qui relevait du processus même de l'industrialisation et de modernisation.

Pour poursuivre rapidement cette petite généalogie, avec la généralisation du contrat, se développent une forme d'ouverture du marché, et une précarité totale d'une partie de ce qui deviendra la classe ouvrière, par absence complète de régulations, de protections. C'est à partir de la deuxième moitié du 19ème siècle que commence à s'amorcer un mouvement qui consiste progressivement à entourer le contrat d'éléments de statut. La relation salariale sort ainsi dans les faits de cette sorte d'immédiateté contractuelle, du contrat de louage qui institue une relation de dépendance totale. Le salariat est progressivement consolidé par l'intermédiaire de droits, droits sociaux, droits du travail, conventions collectives, dépassant le contrat de travail individuel. Ce mouvement culmine au

début des années 1970, implique l'intervention croissante de l'Etat qui se fait le garant de ces régulations du salariat.

Dans ce passage progressif du contrat au statut noteriez-vous des dates charnières ou voyez-vous une évolution assez continue ? Par exemple, faites-vous du passage de l'assurance volontaire à l'assurance obligatoire un moment charnière ?

Les datations précises sont toujours difficiles: il y a toujours une différence entre l'imposition d'une règle ou d'une loi et son application. Par exemple, le principe des conventions collectives a été posé en 1919, mais elles n'ont de fait commencé à fonctionner d'une manière un peu consistante qu'en 1936. Ceci dit, il y a quand même des dates importantes et je pense effectivement que le passage à l'obligation d'assurance, c'est à dire au système de protection sociale qui a abouti à la sécurité sociale, est un moment essentiel. Auparavant on est dans l'assurance volontaire, dans l'idéologie libérale: s'assure qui veut, donc s'assure qui peut. C'est encore une idéologie de propriétaire, sans que cela soit nécessairement péjoratif: jusqu'à l'imposition de la protection sociale, la sécurité, c'est la propriété, c'est le patrimoine. A partir du moment où l'assurance est obligatoire, c'est l'idée d'une propriété sociale qui apparaît, une sorte de propriété pour la sécurité. C'est une idée qu'Hartzfeld¹ a proposée et que j'ai essayé de développer un peu. Par l'intermédiaire de systèmes de garanties, d'assurances, quelqu'un peut être protégé contre les principaux risques sociaux, la maladie, l'accident, la vieillesse impécunieuse: il peut être protégé sans être propriétaire, mais justement parce qu'il est salarié. C'est la reconnaissance du salariat comme une manière d'accrocher une sécurité, une protection. C'est une conception moderne, au sens fort du mot, qui commence à s'installer à partir du moment où l'on se rend compte que le salariat est irréversible et qu'il faut donc le stabiliser. Cette idée qui nous paraît évidente aujourd'hui s'impose pourtant difficilement et seulement à partir du vingtième siècle.

Deux points sont particulièrement intéressants dans votre mise en perspective. Le premier est la dichotomie que vous analysez sur une longue période entre d'une part l'aide sociale, la charité, qui s'adresse aux personnes handicapées, et plus largement à ceux qui ne peuvent pas travailler et d'autre part l'obligation du travail pour ceux qui sont jugés aptes à travailler. Le deuxième point concerne le caractère territorialisé des formes d'aides aux personnes en difficulté avec lequel fait contraste la figure désaffiliée du vagabond.

Charité, obligation de travail, vagabondage

J'ai effectivement beaucoup insisté sur cette différenciation entre deux sens du social. Le social assistanciel concerne des gens qui ne peuvent pas travailler, c'est pour cela que j'ai proposé le terme «handicapologie», qui dédouane de l'obligation du travail. Il constitue le public potentiel de l'assistance. Et si à cette incapacité de travailler est associée la domiciliation, c'est à dire l'appartenance à une communauté, la paroisse, le village, alors, on est assisté. Cela ne veut pas dire que l'on est dans une situation merveilleuse parce qu'il s'agit souvent de formes misérables, un peu méprisantes d'assistance: mais l'on est pris en charge. En revanche, la question est dramatique pour celui qui devrait travailler mais qui ne le fait pas: c'est l'indigent valide. Si de surcroît il n'est pas domicilié, s'il est étranger, s'il vient d'ailleurs, son destin devient tragique. Des législations cruelles lui sont appliquées. Le vagabond est une figure limite sur laquelle existe une littérature immense. Le vagabond est un peu comme l'exclu qui est considéré comme «out», ce qui est en partie vrai, et il a été traité ainsi. Mais si l'on reconstruit le profil sociologique du vagabond à partir du matériel historique, on s'aperçoit que, neuf fois sur dix, c'est quelqu'un qui était auparavant un petit travailleur précaire, bien souvent de la campagne, un petit paysan qui a dû partir pour chercher du travail et qui se fait arrêter dans cette situation d'errance en raison de la législation sur le vagabondage. Le vagabond est un produit de l'extrême rigidité des rapports du travail, rigidité qui fait que ces gens là ne disposent que de leurs bras mais n'arrivent pas à se vendre, parce qu'il n'y a pas de marché du travail à l'époque. Ils n'ont pas de place dans la division du travail, dans les réglementations qui sont commandées par le travail réglé - ce que l'on appelle les corporations. Ils sont inutiles au monde et condamnés comme tels.

Voyez-vous une continuité jusqu'à nos jours dans cette territorialisation de l'aide sociale ?

On pourrait dire qu'il y a eu un certain progrès dans le sens de l'universalisation de ces mesures. La notion du droit au secours, telle que la Révolution française a été la première à la penser, est envisagée à l'échelle de la nation. Le territoire est la nation. C'est la nation qui est responsable de ses citoyens dans le besoin. Mais il est vrai qu'actuellement on assiste sans doute à une sorte de crise de ces modèles universalistes et à une tendance à la relocalisation, à la reterritorialisation de l'aide sociale. On peut considérer que cela représente un risque de retour à une forme de néophilantropie, à une forme de «protection rapprochée» qui était parfaitement cohérente dans un ordre tutélaire: les notables, les curés, les gens de bien prennent en charge les pauvres gens. On pouvait espérer que l'on avait remplacé ces prises en

1. H. Hartzfeld,
*Du paupérisme à la
sécurité sociale*, Paris,
Armand Colin, 1971

charge tutellaires en les inscrivant dans un cadre juridique, mais aujourd'hui, cela n'est plus aussi évident.

la question sociale, une question en débat

Plusieurs livres récemment publiés traitent de la question du social, de celle de l'exclusion. Le dernier chapitre de votre ouvrage s'intitule «la nouvelle question sociale»: c'est aussi le titre du livre de Rosanvallon. Comment vous situez-vous par rapport à d'autres ouvrages parus sur la question, celui de Rosanvallon, le rapport Minc, ou celui d'Ewald² sur la société providence?

Le livre d'Ewald est un beau livre mais son analyse reste à mon sens à la fois juste et un peu abstraite, cantonnée dans l'ordre du droit: on peut dire qu'il s'attache à l'invention du droit social. Je me suis posé quant à moi la question plus sociologiquement. J'ai regardé comment s'appliquait l'idée assurantielle, qui est un diagramme abstrait, universaliste, à des situations précises, aux transformations du salariat. Comment l'application de la technologie assurantielle dépend-elle étroitement du rapport de force qui se joue autour du salariat? L'ouvrage de Rosanvallon prend la question sous un angle différent, puisqu'il met surtout l'accent sur les problèmes de redistribution, tandis que je suis plus sensible aux transformations des groupes sociaux qui constituent le salariat. Mais je constate avec plaisir que les deux approches convergent, au moins sur le rôle prépondérant que doit jouer l'Etat social comme facteur essentiel pour maintenir la cohésion de la société. En revanche, l'optique est toute différente de celle de Minc, qui affirme la valeur inconditionnelle de certains impératifs économiques, au demeurant discutables, et ne peut traiter la question de la cohésion sociale que par surcroît, ce qui, à mon sens, risque de consentir à son démantèlement.

Par rapport à Minc, la différence de point de vue est claire; mais pour en revenir à Rosanvallon, si apparaissent des convergences politiques, les concepts et stratégies semblent néanmoins se différencier.

Sans doute. Rosanvallon insiste beaucoup sur les politiques d'insertion et semble plus optimiste sur les possibilités de trouver, à partir de ce secteur, des réponses individualisées et adaptées à la gravité de la situation. Je suis plus «durkheimien» si l'on veut. Je pense que si l'on ne contrôle pas en amont la dégradation des régulations du travail, on risque de laisser s'installer des situations catastrophiques que l'on ne pourra plus rattraper. Mais ceci peut être objet de débat.

La problématique que vous développez, est une problématique de chercheur, de sociologue, et dans votre ouvrage vous vous positionnez clairement comme tel. Cependant, les thèmes que vous abordez, et la façon dont vous le faites, engagent un questionnement fondamental et d'actualité qui est celui du devenir de notre société, de sa structuration, de ses valeurs: débat sociologique certes, mais également philosophique et politique, où il est difficile de séparer aussi nettement analyse scientifique et prise de position. Quelle est pour vous la part du chercheur et celle de l'intellectuel?

Je trouve que cela va ensemble car je ne pense pas qu'il y ait un savoir absolu. Je suis un sujet social, j'ai des opinions politiques, d'une certaine manière je m'efforce de choisir mon camp, et de tenir en même temps un discours aussi rigoureux que possible. Si j'ai choisi ainsi, ce qui n'est pas de mode aujourd'hui, de faire une espèce de grande fresque, c'est entre autre chose parce que je pense que les rapports de domination sont essentiels; ils constituent un fil rouge qui traverse l'histoire et aujourd'hui encore la crise fait jouer ces rapports de domination. Quand on a cette conviction, il faut se donner les moyens de la démontrer; cela impose un niveau d'échelle de l'analyse. Si vous faites comme certains sociologues aujourd'hui de l'analyse conversationnelle, ou si vous écrivez cent pages sur la manière dont on interrompt une conversation téléphonique, vous ne traiterez bien sûr pas de ces enjeux-là.

Je ne m'intéresse pas à n'importe quelle question en sociologie. Mais je ne vois pas d'incompatibilité entre mes convictions et une démarche de recherche la plus rigoureuse possible. L'histoire de la condition salariale, je ne l'ai pas «arrangée», y compris sur des points qui ne me font pas plaisir politiquement. Cette histoire est aussi celle de la classe ouvrière et je la trouve un peu triste; la classe ouvrière a été destituée; elle n'a pas été battue politiquement, mais elle a été contournée. De ce point de vue l'argumentation sociologique est forte indépendamment de sa connotation politique. Elle montre comment le salariat ouvrier a été surplombé, grignoté par un autre salariat qui l'a relégué sans espoir qu'il ne se relève au sens où il pourrait aujourd'hui porter une alternative comme il l'a portée pendant longtemps. Je montre que les choses se sont passées ainsi, mais ça ne me fait pas plaisir.

Travail et salariat

Vous accordez une valeur anthropologique au salariat; vous le concevez non seulement comme un mode de rétribution du travail, mais aussi comme la condition à partir de laquelle les individus sont distribués dans l'espace social. Est-ce que ce rapport anthropolo-

2. F. Ewald, *L'Etat providence*, Paris, Grasset, 1995
Rosanvallon, «La nouvelle question sociale» Ed Seuil, janv. 1995.

A. Minc, *La France de l'an 2000*, Commissariat général au Plan, La documentation française, nov 1994

gique n'est pas plus complexe? Ne faut-il pas essayer de dissocier, encore aujourd'hui, ce qui est de l'ordre du travail et ce qui concerne le rapport salarial?

Dans la société moderne le rapport hégémonique au travail était progressivement devenu le rapport salarial, cela s'illustre même quantitativement, en 75, il y avait 87% de salariés dans la population active. Et au delà des chiffres, le salariat a joué le rôle d'attracteur, de modèle d'identification comme l'a montré Luc Boltanski. Mais vous avez néanmoins raison: il s'agit d'une construction historique qui n'est sans doute pas éternelle. Si la dégradation du salariat s'accuse, il est possible que la coupure entre travail et salariat s'élargisse. Dans les années soixante-dix la question du travail se jouait pour l'essentiel autour du salariat au faîte de son dynamisme. Il existait des secteurs non salariés mais qui se pensaient eux-mêmes dans le rapport au salariat; par exemple les petits travailleurs indépendants qui pendant longtemps avaient méprisé le salariat, essaient dans les années soixante-soixante-dix d'acquérir les avantages sociaux qui étaient liés à celui-ci. Mais il est possible qu'il n'en aille pas éternellement ainsi, et que le travail salarié perde progressivement sa prépondérance.

La distinction entre travail et salariat semble notamment illustrée par le travail féminin. Vous montrez à plusieurs reprises les conditions de travail particulièrement dures des femmes, mais vous parlez peu du travail domestique. Quel est pour vous son statut? Vous indiquez par ailleurs que le travail salarié a contribué à émanciper les femmes de l'enfermement dans l'ordre domestique. Si cela est vrai, la reconnaissance principale, voire unique, du travail salarié, c'est à dire du travail marchand, ne conduit-elle pas en même temps à dévaluer et à ne pas reconnaître le travail domestique dans son utilité sociale?

C'est effectivement un problème que je n'ai pas abordé, et ce d'une manière tout à fait volontaire. Tout d'abord, on ne peut pas parler de tout, y compris de questions très intéressantes. J'ai étudié le salariat et non pas l'économie domestique; le salariat, c'est la socialisation du travail. Il existe d'autres formes de travail, dont le travail domestique, qui pèse beaucoup plus sur les femmes que sur les hommes.

Mais ce n'était pas mon objet d'analyse. Je ne pense pas d'ailleurs que la reconnaissance du travail domestique doive nécessairement passer par sa salarisation. Une telle marchandisation généralisée de la société, cet envahissement par la sphère marchande de tous les domaines de l'existence me semble suspecte car elle représente quand même un progrès du capitalisme. J'aurais tendan-

ce à penser comme positive l'existence du travail domestique, le problème étant justement qu'il soit démocratiquement partagé au lieu de peser quasi exclusivement sur les femmes. Je répond à cette question parce que vous me la posez, mais c'est vrai que cela n'a pas été une préoccupation fondamentale pour moi; c'est peut-être parce que je suis un homme, nul n'est parfait.

Dans le travail domestique se pose la question des rapports homme/femme mais aussi celle du statut de la société salariale statutaire, des normes sur lesquelles elle s'appuie et des exclusions intrinsèques qu'elle génère. Par exemple, le bénéfice de la sécurité sociale est lié, inégalement selon les pays, à l'activité salariée.

On peut aussi lire les choses autrement. Autour du salariat se sont inventées des protections et des formes de reconnaissance sociale, qui ont diffusé. La sécurité sociale s'est constituée à partir du salariat, et même d'abord du petit salariat, le salariat le plus misérable. Progressivement presque toutes les catégories sociales ont bénéficié de cette émanation du salariat. Le salariat représentait un modèle de sécurité le plus large possible. Mon analyse s'inscrit dans la perspective d'un siècle de transformation vers la reconnaissance et la dignité que procure la consolidation du salariat et sa diffusion très large dans l'ensemble de la société.

Mais quand l'on n'est pas salarié, l'on tombe en dehors de cette protection.

Il y a quelques années, il y avait quand même 99,2% de la population française qui était couverte par la sécurité sociale. C'est vrai qu'il a toujours existé une frange, même à l'époque de la croissance, ce que l'on appelait le «quart monde», qui échappait au filet protecteur. Mais il est vrai surtout que le salariat a joué un rôle «d'attracteur» aussi en matière de généralisation des protections.

A l'heure de la crise du salariat cette marge prend sans doute une importance plus grande.

Oui, mais à mon avis, il s'agit d'une régression. Par exemple une partie de la couverture du chômage est passée à ce que l'on appelle la «solidarité» et n'est donc plus garantie sur la base du travail. C'est une façon de rebaptiser l'assistance, de passer d'un droit inconditionnel, car fondé sur le travail, à un droit octroyé, et que l'on peut toujours reprendre et réduire.

Vous semblez n'envisager la solidarité comme passant seulement par l'intervention de l'Etat. Ne retrouve-t-on pas dans cette conception le modèle républicain «à la française», qui a certainement des aspects positifs, mais qui a aussi sa face d'ombre?

On pourrait même ajouter que je n'aurais certainement pas tenu ce discours il y a vingt ans; mais je ne crois quand même pas que cela soit une idéalisation du rôle de l'Etat: de lui dépend aujourd'hui le maintien de la cohésion sociale. Sans doute les solidarités primaires ou de proximité qui constituaient la protection rapprochée ne sont-elles pas complètement mortes, mais elles sont largement épuisées, et elles ne sont pas capables de lutter contre la menace de fracture sociale. Ce n'est pas avec des petits bricolages néoruraux que l'on peut résister à la force déstabilisante et centrifuge du marché. Je ne crois pas que c'est être un malade de l'Etat que de dire que s'il n'y a pas l'Etat, il risque aujourd'hui de manquer du ciment qui maintient le lien social. L'idée du compromis social des années soixante-dix exprimait bien cette conception. C'était boiteux: ce n'était ni la justice sociale ni l'égalité des conditions, mais c'était quand même une forme d'équilibre qui assurait l'existence de la société comme ensemble de groupes et d'individus, liés par des relations d'interdépendance. C'est là à mon avis le socle sociologique de l'existence d'une démocratie. Si l'Etat ne joue pas un rôle fort de maintien de la cohésion sociale, on risque de sortir de ce modèle, qui est effectivement durkheimien, je vous l'accorde.

Mais ne peut-on pas envisager, n'existe-t-il pas déjà d'ailleurs, des solidarités hors l'Etat, sous des formes nouvelles, peut-être fragiles, qui ne s'inscrivent pas forcément dans la durée?

Certainement, on peut entrevoir de nouvelles formes de sociabilité, qui se cherchent. C'est très nouveau, mais comme vous le dites vous-même, c'est très fragile aussi. C'est quand même difficile de peser sur le cours des choses, sur l'évolution sociale, quand l'on n'est pas un peu branché sur les échanges productifs. Il suffit de regarder par exemple les difficultés des groupements de chômeurs, alors qu'il y a presque trois millions et demi de chômeurs. Il est difficile de transformer ces mouvements, ces frémissements en véritable mouvement social. C'est peut-être impossible, parce qu'il manque le principe de reconnaissance sociale qui a pu fonder par exemple la position de la classe ouvrière: sans la classe ouvrière, la société ne pouvait pas fonctionner. Les ouvriers pouvaient être exploités, mais ils tenaient une place indispensable dans la société. Les chômeurs ne sont même pas exploités, mais ils sont surnuméraires, et c'est là leur drame.

La notion d'aliénation par le travail est-elle pour vous encore pertinente?

Oui, j'ai repris le terme d'aliénation ou comme Gorz³ celui d'hétéronomie du salariat. Le caractère aliéné ou hétéronome est inscrit dans le rapport salarial, parce que être salarié, en général, ce n'est pas travailler pour soi. Mais cette aliénation a été progressivement euphémisée et surtout compen-

sée, par l'accès à la consommation et à la protection. Bien sûr le rapport salarial n'était pas idéal, mais il comportait une certaine solidité, et recouvrait même souvent des positions de prestige et de pouvoir. Dans le développement de la société salariale, le rôle d'attracteur a été joué par un certain nombre de salariés, de cadres par exemple, ces jeunes «cadres dynamiques», porteurs des valeurs de la modernité, affranchis des contraintes traditionnelles. Certes une certaine mythologisation est suspecte. Mais elle montre que le salariat s'était diversifié et, pour une bonne part «anobli».

Vous indiquez que le développement de la société salariale a été tributaire de la croissance économique.

On peut dire que le développement de la société salariale a été facilité par la croissance, incontestablement. Mais cela ne signifie pas qu'elle en soit complètement dépendante. Par exemple les avancées très importantes de la protection sociale en 1945 ont été obtenues dans une période qui n'était pas une période de croissance économique, dans une France dévastée par la guerre. Il y a aussi une part, au moins aussi importante, de volonté politique.

les alternatives

Vous êtes très critique sur les discours proclamant l'émergence d'une nouvelle classe ouvrière, ouvriers cadres techniciens, ou à l'inverse sur ceux qui annoncent la mort de la classe ouvrière qui se fondrait dans une large couche moyenne. Vous préférez analyser la transformation des années 50/60 comme la «dissolution de l'alternative révolutionnaire et la distribution de la conflictualité sociale selon un modèle différent de celui de la société de classe: la société salariale» (p.360). Ce mouvement est-il inéluctable?

Je crois que le tropisme qui portait ces nouveaux cadres, ces techniciens supérieurs n'était pas de faire la révolution. Il existe des pesanteurs sociologiques; la logique de ce type de différenciation sociale peut s'analyser à partir de la notion de distinction utilisée par Bourdieu. Il y a de la conflictualité sociale, mais elle ne se cristallise plus entre deux blocs, et elle ne permet plus de penser que le jeu puisse globalement s'inverser. Cette vision d'une nouvelle classe ouvrière défendue notamment par Serge Mallet⁴, correspondait plus à une espérance politique qu'à une analyse sociologique. Et pour l'avenir aussi, on peut douter que la conflictualité sociale prenne la forme d'affrontements globaux. La lutte aussi s'effrite.

Cela nous renvoie à une question plus globale, celle de la cohésion sociale. Dans nombre de discours politiques ou sociologiques le maintien de la cohé-

3. André Gorz, *Les métamorphoses du travail*, Paris Galilée, 1988

4. Serge Mallet, *ouvrière*, Paris, Le seuil, 1966.

sion sociale est posé comme l'enjeu fondamental de notre société. Mais de quelle cohésion s'agit-il et dans quel rapport avec le changement social?

La cohésion sociale constitue le socle d'une société démocratique. Certes, il existe plusieurs modèles d'organisation sociale, et Sparte par exemple en représente un certainement efficace. Ce n'était pas pour autant une société au sens de l'interrelation de l'ensemble de ses membres, «une société de semblables», comme le dit Léon Bourgeois, l'un des théoriciens de la III^{ème} République. Les sociétés les plus cohésives sont-elles les plus efficaces? On pourrait en discuter et prétendre par exemple qu'une société complètement flexible, qui accepterait la marginalisation définitive de 20 à 30% de sa population, serait plus compétitive. Mais cela ne serait plus une démocratie.

A la fin de votre ouvrage vous présentez quatre alternatives qui s'offrent aux sociétés modernes.

La première consiste justement à laisser faire le marché, ce qui est la tendance depuis vingt ans où il y a un retour à l'hégémonie du marché. Mais ce dernier n'étant pas un facteur de cohésion sociale, l'effritement actuel s'accroîtra. C'est le scénario le plus catastrophique, ce qui ne veut pas dire qu'il soit exclu. Beaucoup de gens pensent que c'est la voie à suivre au nom de la compétitivité et de la rentabilité érigés en absolus. Le deuxième scénario serait de maintenir le statu quo, à coup de bricolages type RMI, ou traitement social du chômage. Ce n'est pas non plus une éventualité absurde, mais elle comporte des risques de pourrissement et d'explosion. La troisième option est développée par des gens qui prétendent regarder l'avenir pour dépasser les contraintes du travail et du salariat. Il en existe plusieurs versions telle celle de la valorisation de nouvelles activités affranchies de la civilisation du travail. Je crois cependant que la question n'est pas d'avoir accès à n'importe quel emploi ou occupation, mais à un emploi qui donne un minimum de sécurité, de protections. Ce couplage travail/protection est devenu relativement rare et il faudrait le redistribuer. C'est la quatrième solution, qui me semble la plus logique, la plus rationnelle. Elle passe par un partage du travail, ce qui ne veut pas dire un partage mécanique, mais un redéploiement de cette association travail/protection qui constituait le point fort de la société salariale, le dispositif qui était parvenu à vaincre la vulnérabilité de masse.

Pour que la quatrième solution se différencie de la seconde, il faut que le partage soit radical, qu'il amène à une redistribution qualitative du travail.

Je ne suis pas économiste, mais je crois que ce n'est pas une idée utopique au sens d'une rêverie déconnectée de la réalité, mais quelque chose

d'exigeant et de coûteux à réaliser. Il ne s'agit pas de diminuer le temps de travail d'une ou deux heures par exemple. C'est une réduction massive, de l'ordre de trente heures, trente deux heures qui est nécessaire, accompagnée d'une réorganisation du travail pour maintenir la productivité. Des économistes sérieux pensent que ce n'est pas incompatible avec les exigences du marché, mais c'est une mesure politiquement coûteuse.

Vous présentez la troisième option en insistant surtout sur sa version conservatrice. Ne pourrait-on pas en concevoir une version progressiste, qui viserait à donner statut à un troisième secteur de travail, statutairement garanti, stable, valorisé, qui ne serait ni un secteur marchand au sens où il serait rentable, ni un secteur entièrement public, au sens où il serait totalement supporté par l'Etat sur le plan financier. Dans le même ordre d'idée, pourquoi écarter-vous la proposition d'un revenu universel de citoyenneté. Enfin, la troisième option et la quatrième sont-elles vraiment incompatibles et ne peut-on les envisager comme complémentaires?

L'idée de développer de telles activités n'a rien d'aberrant. Elle est même sans doute porteuse d'avenir. Mais elle présente de graves dangers dans la situation actuelle. Comme l'établissement d'un revenu garanti déconnecté du travail, elle risque d'accroître la dégradation de la société salariale. Certes, celle-ci n'est pas éternelle. Mais la question est de ne pas en sortir uniquement par le bas. Je raisonne aujourd'hui et sur les dix années à venir. Je peux tout à fait imaginer, et même souhaiter, que la civilisation du travail soit vraiment dépassée un jour, parce qu'elle n'a pas été idéale. Mais les signes du côté du tiers secteur restent très faibles, et la plupart du temps on monte en épingle une petite expérience ou l'on se réjouit que des activités comme promener les chiens deviennent un métier. Je caricature un peu, mais c'est de cette façon là que se développent beaucoup de «sorties» de la société salariale. Il ne faut pas être trop complaisant, au nom de l'idée que le travail salarial classique est dépassé. Au nom de cette idée, on risque d'abandonner un certain nombre de garanties. Il y a aussi des choses à défendre, il ne faut pas avoir honte de le dire, car ce que l'on caricature volontiers sous le nom de «défense des avantages acquis», c'était souvent des garanties fondamentales, des droits, qui avaient donné une dignité aux situations de travail et les avaient rendues compatibles avec l'exercice de la citoyenneté. C'est pourquoi le maintien d'une articulation entre travail, protections et reconnaissance sociale me paraît une exigence vivante tout à fait actuelle. **M**